

fiche à retourner en mairie avant le 10 mars

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle

Mois d'avril

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 avril

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle
Mois de mai

Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Jeu
31

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :